

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le dix sept du mois de novembre

Les membres du Conseil municipal de DISTRÉ se sont réunis en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale adressée le 9 novembre 2015.

La séance est ouverte à vingt heures trente-cinq minutes sous la présidence de Monsieur TOURON, Maire qui a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Etaient présents : Mme LAMANDÉ, Mr VIGNERON, Mme COCHARD, Mr RABILLER, Mme CHAMBRY, Mme RAVARD, Mr CAILLAUD, Mr MABILEAU, Mme ANGLARET, Mr GRIVAULT, Mme THIBEAUD, Mr NEVERS, Mme RABINEAU, Mr DOUET, Mme DESNOYERS, Mr LAIRE.

Madame PRIEUR donne pouvoir à Madame ANGLARET.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur DOUET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DIA

Monsieur VIGNERON, Adjoint, informe que suite à une erreur de numéro de parcelle, il convient de délibérer à nouveau sur le projet de division de 6 lots sur une parcelle dans la Voie Romaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à renoncer à l'ensemble des DPU sur la parcelle cadastrée section A n° 481.

PLUi

Monsieur le Maire expose les modalités de transfert à la Communauté d'Agglomération de SAUMUR de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, de ne pas émettre d'avis défavorable au transfert de la compétence sus-désignée sous réserve que le droit d'intention d'aliéner soit redonné à la Commune.

REMPOISSONNEMENT ETANG

Monsieur VIGNERON, Adjoint, rappelle que l'étang municipal est géré en régie et que la recette 2015 (hors carnassiers) s'est élevée à 3 752 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de réinvestir cette somme dans le rempoissonnement du plan d'eau et donne son accord pour l'achat du poisson auprès de la PISCICULTURE des MOTHEs ET DE L'OLIVETTE de la Chapelle St Laurent, pour un montant TTC de 3 744.72 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6068 du Budget Primitif 2015.

LOGEMENT DE L'AMITIÉ

Considérant qu'il y a lieu de mettre le logement de la salle de l'Amitié en conformité avec les normes en vigueur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le devis de la Société B Gelec pour installer 6 radiateurs rayonnants pour un montant global de 1 470 € TTC.

ZAC SOUS LA BOSSE

Monsieur le Maire expose l'intérêt d'inclure dans une Zone d'Aménagement Concertée, la zone 1AUh et 2AUh du secteur de Sous la Bosse.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de mettre en œuvre la procédure de création de ZAC et de retenir :

- Le Cabinet URBAGO pour l'étude de création et le dossier de réalisation pour un montant de 17 500 € HT ;
- La SCP ONILLON et DURET pour le relevé topographique pour un montant de 1 450 € HT ;
- Le Cabinet Pierre et Eau pour l'étude « Loi sur l'eau » pour un montant de 2 860 € HT ;
- La SCP ONILLON et DURET pour l'étude Voiries et Réseaux Divers pour un montant de 7 000 € HT.

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Dans le cadre du Congrès des Maires de France, il est proposé de définir les modalités de remboursement des frais de déplacement des élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, que :

- Les frais de transport seront remboursés sur justificatif ;
- Les frais d'hôtel seront limités à 1 nuit pour un montant maximal de 120 € ;
- Les repas seront remboursés dans la limite de 3, pour un coût maximal unitaire de 20 €.

Les autres dépenses ne sont pas prises en charge.

PRIME

Sur proposition de Madame CHAMBRY, Adjointe,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de maintenir le versement d'une prime annuelle de fin d'année, prévue avant la loi du 26 janvier 1984, aux agents communaux ;
- de fixer pour l'année 2015 à 4 000 € l'enveloppe maximale globale ;
- de charger Monsieur le Maire et ses Adjoints de la répartition de ladite somme en encourageant la ponctualité, l'assiduité, la disponibilité, la polyvalence et l'intérêt collectif.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2015.

TOUR DE FRANCE

Monsieur le Maire confirme que le Tour de France 2016 passera dans le centre bourg de Distré.

Il fait état des demandes de cofinancement émises par le Maire de la Ville de SAUMUR et le Président de SAUMUR AGGLO.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- mettre à disposition 3 agents techniques les lundi 4 et mardi 5 juillet 2016 ;

RUE DE LA TOUCHE

Monsieur le Maire informe avoir reçu une partie des copropriétaires des parcelles cadastrées section ZK n° 51 – 52 et ZK n° 41, qui souhaitent vendre leurs biens.

La superficie du terrain classée en zone UB pourrait être une réserve foncière intéressante pour la Commune.

Toutefois, la présence possible de caves dans ce secteur rend difficile une étude sans un diagnostic géologique.

Considérant l'intérêt que pourrait avoir cet ensemble afin d'optimiser les surfaces à urbaniser, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de mener une étude sur ce projet et de faire réaliser un diagnostic géologique dans la limite de 1 500 €.

EFFACEMENT DES RESEAUX CAVE GROLLEAU

Monsieur le Maire informe que le SIEMML procèdera à un renforcement de réseau dans la rue de la Cave Grolleau en 2016, et qu'ERDF déposera la ligne HTA aérienne en 2017.

De ce fait, une étude pour l'enfouissement des réseaux a été réalisée en 3 tranches :

- Tranche 1 : linéaire concerné par les travaux de renforcement, coût total 138 276 €, participation communale 28 000 € ;
- Tranche 2 : linéaire concerné par la dépose HTA, coût total 179 552 €, participation communale 76 554 € ;

- Tranche 3 : linéaire non concerné par les 2 opérations précitées, coût total 104 608 €, participation communale 45 586 € ;
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider les tranches 1 et 3 en 2016 et 2 en 2017.

DECISION MODIFICATIVE N°4

Monsieur RABILLER, Adjoint, informe, que pour le mandatement de la paye de décembre 2015, il y a lieu de modifier le Budget Primitif 2015 de la manière suivante :

- | | | |
|-----------------|---|---------------|
| - article 61522 | ➔ | - 25 400.00 € |
| - article 6413 | ➔ | + 15 665.00 € |
| - article 6455 | ➔ | + 9 735.00 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, ces modifications.

DECISION MODIFICATIVE N° 5

Monsieur RABILLER, Adjoint, informe, que pour mandater le remboursement de la caution bancaire du précédent locataire du logement situé 14 Rue de l'Eglise, il y a lieu de modifier le Budget Primitif 2015 de la manière suivante :

- | | | |
|-----------------|---|------------|
| - article 61522 | ➔ | - 380.00 € |
| - article 023 | ➔ | 380.00 € |
| - article 021 | ➔ | 380.00 € |
| - article 165 | ➔ | + 380.00 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, ces modifications.

PERSONNEL COMMUNAL

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité:

- de procéder au remplacement de l'agent titulaire révoqué en novembre 2014 sur le poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à temps complet,;
- l'agent ayant assuré le remplacement depuis cette date, sera recruté en priorité ;
- l'agent embauché sur ce poste sera nommé stagiaire au 1^{er} janvier 2016 ;
- l'agent sera rémunéré sur la base de l'échelon 1 de l'échelle indiciaire 3, IB 380.

POINT LIVRES

Mme Lamandé, Adjointe, présente l'étude menée par la commission services aux personnes sur la mise en place d'un point livres sur la Commune de Distré.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'accorder la somme de 100 € pour acheter du petit matériel.

Infos :

- Réalisation du planning des permanences pour les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015.
- Marché de Noël organisé par l'Association des Parents d'Elèves, dans l'école des Vignes, le vendredi 11 décembre 2015, à partir de 16h.
- Organisation du Belothon, samedi 21 novembre dans la salle de l'Amitié, à partir de 20h. (Les conseillers sont invités à faire des crêpes et à les apporter l'après-midi à partir de 15h.).

Pour copie confirmée au registre,
Le 20 novembre 2015
Le Maire,
Eric TOURON